

Commune de St Jean d'Arves

Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal
Séance du 16 septembre 2025 à 17h30 en mairie de St Jean d'Arves
Convocation : 9 septembre 2025

Présents : HUSTACHE Christiane, ARLAUD Marielle, DAVID Éric, HUSTACHE Maurice, GEMIN Clément.

Absents : SOL Sébastien avec procuration ARLAUD Marielle. HENRY Laetitia. CHARPIN Frédéric. DURAZ Sébastien avec procuration à HUSTACHE Christiane.

Secrétaire de séance : ARLAUD Marielle.

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 juillet 2025.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 17 juillet 2025.

Vote : 7 voix pour.

2 – Régularisation du règlement intérieur des cimetières : intégration réglementation espace cavurne.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les modifications du règlement intérieur des cimetières. Cette modification concerne l'intégration de la réglementation pour l'espace cavurne.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le règlement intérieur des cimetières modifié.

Vote : 7 voix pour.

3 – Approbation du contrat de bail entre FREE Mobile et la Commune de St Jean d'Arves.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°075.2025.

Free, dans le cadre du programme national de résorption des zones blanches, propose à la commune l'implantation d'un pylône de 30.35 m avec 3 antennes et 2 faisceaux hertzien, au lieu-dit « Les Rodesses », en respectant les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques et l'insertion paysagère du projet peinte d'une couleur grise mousse).

Une déclaration préalable devra être déposée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Autorise Madame Le Maire :

- à signer un bail avec Free Mobile pour une surface de 121 m², sur la parcelle A 1157 sise « Les Rodesses » pour l'implantation d'un pylône, moyennant 1500 € par an (indexé sur l'IRL), pour 12 ans renouvelables ;
- à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Vote : 7 voix pour.

4 – Approbation de la convention FME EAJE PSU entre la commune de St Jean d'Arves et la CAF de la Savoie.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention d'objectifs et de financement, fonds de modernisation des établissements, FME, EAJE PSU.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, approuve cette convention d'objectifs et de financement, fonds de modernisation des établissements, FME, EAJE PSU.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention.

Vote : 7 voix pour.

5 – Tarifs hiver 2025/2026 halte-garderie les Chérubins.

Madame le Maire présente au conseil municipal les tarifs actuels de la garderie.

Le Conseil Municipal décide de rajouter un tarif demi-journée avec temps du repas le midi, pour la saison d'hiver 2025-2026.

Les tarifs seront les suivants :

- * 25.00 € la demi-journée
- * 40.00 € la demi-journée (matin ou après-midi) avec temps du repas le midi
- * 50.00 € la journée

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces nouveaux tarifs pour l'hiver 2025-2026.

Vote : 7 voix pour.

6 – Suppression d'un emploi vacant d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que compte tenu de l'obtention du grade Rédacteur Territorial au 01/02/2025 au titre de la promotion interne à temps complet, il convient de supprimer l'emploi vacant d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Madame Le Maire propose au conseil municipal la suppression d'un emploi de vacant d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la proposition de Madame Le Maire
- de modifier le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote : 7 voix pour.

7 – Approbation du nouveau devis de multisol qui annule et remplace le précédent, pour les travaux de la halte-garderie.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°070.2025.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau devis de la Société Multisol peintures pour les travaux de rénovation de sol de la halte-garderie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le devis pour la pose du nouveau sol sur le revêtement existant.

Le montant de ce devis s'élève à 14 399.00 € HT soit 17 278.80 € TTC.

Le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer le devis de la Société Multisol peintures pour 17 278.80 € TTC.

Vote : 7 voix pour.

8 – Décisions modificatives du budget communal.

D 673 : + 6 531 €
D 60612 : - 6 531 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative du budget communal.

Vote : 7 voix pour.

9 – Taxe d’habitation sur les logements vacants (THVL).

Décide de sursoir à ce point.

10 – Régularisation suite au bornage de Mr Planchais Bernard au Mollard – demande d’achat de 6m² à la commune.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du mail de Monsieur Planchais Bernard. Il demande d’acheter 6 m² du terrain communal car sa terrasse empiète sur le domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre une partie du domaine public (6m²) à Monsieur Planchais Bernard et de fixer le prix à 315 € TTC le m² afin de régulariser l’emprise de sa terrasse. Le prix sera donc de 1 890 € TTC. Tous les frais seront à la charge du demandeur.

Vote : 7 voix pour.

11 – Demande de Mr Gemin Clément d’acheter un terrain communal.

Monsieur Gemin Clément étant concerné, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du mail de Monsieur Gemin Clément.

Il demande d’acheter la parcelle communale A 1797 pour 690 m².

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de vendre cette parcelle A 1797 pour 690 m² au prix de 315 € TTC le m² soit 217 350 €. Tous les frais seront à la charge du demandeur.

Vote : 6 voix pour.

12 – Approbation du devis de Monsieur Allix Gauthier pour les studios des Chambons.

Madame HUSTACHE Christiane et Monsieur HUSTACHE Maurice ne prennent pas part au vote.

Madame ARLAUD Marielle présente au Conseil Municipal le devis de Monsieur Allix Gauthier pour les travaux de 2 logements aux Chambons.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le devis pour les travaux d’isolation et de compteur d’eau.

Le montant de ce devis s’élève à 400 €.

Le Conseil Municipal, autorise Madame ARLAUD Marielle à signer le devis de Monsieur Allix Gauthier pour 400 €.

Vote : 5 voix pour.

13 – Révision libre de l’attribution de compensation 2025 – Reversement de la Dotation Touristique :

Madame le Maire précise qu’en cas de fusion d’un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) bénéficiant de la dotation des groupements touristiques, le nouvel EPCI issu de la fusion conserve la dotation touristique dans la mesure où ce dernier exerce une compétence touristique, ce qui est le cas de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) avec la compétence « promotion du tourisme », en application de l’article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire informe que le Code Général des Impôts (CGI) ne prévoit pas le reversement de la dotation touristique dans le cadre de l’attribution de compensation (AC). Ce reversement s’inscrit donc dans le cadre de la procédure dite de révision libre des attributions de compensation prévue à l’article 1609 nonies C-V-1° bis : « *Le montant de l’attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d’évaluation des transferts de charges.* »

A défaut d’accord d’une commune sur la révision libre de son AC, celle-ci demeure inchangée mais n’empêche pas l’évolution pour les autres communes concernées.

Dans le cadre d’une révision libre, la CLECT n’a pas l’obligation de se réunir. Néanmoins, dans un souci de transparence, la CLECT s’était réunie le 6 septembre 2022 afin d’entériner un rapport facultatif portant notamment sur le reversement de la dotation touristique aux communes concernées par le biais des attributions de compensation 2022.

La révision libre porte sur l’intégration dans les attributions de compensation 2025 de la dotation touristique au profit des communes de Fontcouverte-La Toussuire, Saint-Jean-d’Arves, Saint-Sorlin-d’Arves et Villarembert-Le Corbier.

Les quatre communes citées sont donc intéressées à la révision libre de leur attribution de compensation pour 2025 et devront délibérer pour entériner l’acceptation de ce montant. Les autres communes se verront notifier le même montant d’attribution de compensation qu’en 2024.

La révision libre proposée pour 2025 induit les montants suivants pour les communes intéressées :

	AC 2025 provisoire	Dotation touristique 2025	AC 2025 corrigées
FONTCOUVERTE - LA TOUSSUIRE	866 012,00 €	229 560,00 €	1 095 572,00 €
SAINT-JEAN-D'ARVES	271 831,00 €	71 850,00 €	343 681,00 €
SAINT-SORLIN-D'ARVES	535 893,00 €	73 119,00 €	609 012,00 €
VILLAREMBERT - LE CORBIER	523 735,00 €	520 550,00 €	1 044 285,00 €
TOTAL	2 197 471,00 €	895 079,00 €	3 092 550,00 €

Madame le Maire informe que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan a approuvé, à la majorité des deux tiers, lors de sa séance du 24 juillet 2025, l’intégration dans les attributions de compensation 2025 de la dotation touristique selon les montants indiqués ci-avant.

Vu le code général des impôts et notamment l’article 1609 nonies C IV et V ;

Vu le dernier rapport de la CLECT daté du 6 septembre 2022 relatif à la révision libre des AC 2022 en lien avec la compétence mobilité et la dotation touristique, ci-annexé ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Accepte la révision libre de l’attribution de compensation au titre de l’année 2025 selon le montant précisé ci-avant.

- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Vote : 7 voix pour.

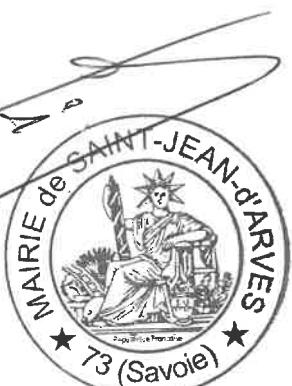
Questions diverses :

- Devis 3BTP route du Mollard.
- Rapport technique 2024/2025 de Sybelles.ski.
- Lecture du courrier de Mr Gérard Michel pour classement parcelles constructibles. Pas de changement de PLU en cours.
- Vols de découverte en ULM pendulaire. Un RDV avec les élus va être donné prochainement.
- Route du Poingt travaux à prévoir.
- Lecture d'un mail concernant le parking communal aux Ecours.
- Merlon au front de neige : les travaux ne se feront pas car la commune n'a pas obtenu tous les accords des propriétaires.
- Discussion des travaux d'enfouissement du Collet au Mollard.

Séance levée à 19h15.

Madame le Maire
HUSTACHE Christiane

ARLAUD Marielle
Secrétaire de séance



Publié et affiché le 5 novembre 2025.